

20240228 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/55500/plus-dun-million-de-dossiers-dasile-deposes-dans-lue-en-2023--le-pic-le-plus-haut-depuis-2016>

[Actualités](#)



Plus d'un million de demandes ont été enregistrées dans l'UE en 2023. Crédit : Picture alliance

Plus d'un million de dossiers d'asile déposés dans l'UE en 2023 : le pic le plus haut depuis 2016

Par [La rédaction](#) Publié le : 28/02/2024

Sur l'année 2023, 1,14 million demandes d'asile ont été déposées dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne (UE). Une année record, puisque ce niveau n'avait jamais été atteint depuis le pic migratoire de 2015-2016. La majorité des demandes viennent de ressortissants syriens et afghans, fuyant des régimes autoritaires.

Les demandes d'asile dans l'Union européenne ont bondi de 18% pour atteindre 1,14 million en 2023, le niveau le plus élevé depuis le pic migratoire de 2015-2016, selon les [données de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile \(EUAA\)](#) publiées mercredi 28 février.

Avec 334 000 dossiers d'asile, l'Allemagne est le pays qui a reçu en 2023, loin devant les autres, le plus grand nombre de candidatures, bien que Chypre soit le pays qui subit la plus forte pression migratoire par rapport à la taille de sa population (1 200 000 habitants).

Dans le détail, l'Allemagne a reçu plus de dossiers que la France et l'Espagne réunies - respectivement 167 000 et 162 000 dossiers. L'Italie, en première ligne face aux arrivées de migrants depuis les côtes libyennes et tunisiennes, a enregistré 136 000 dossiers d'asile. Collectivement, ces quatre pays ont reçu plus des deux tiers de toutes les candidatures l'année dernière.

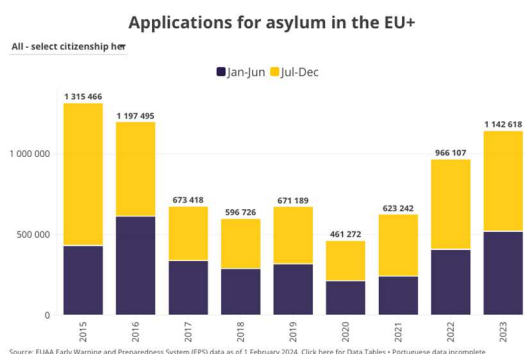


Tableau du nombre de demandes d'asile enregistrées dans l'UE depuis 2015

La France, via l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) chargé d'examiner les demandes d'asile, [avait déjà souligné il y a quelques semaines ce niveau historique](#). Le taux de protection accordé par l'Hexagone, c'est-à-dire la part de demandes acceptées, a elle aussi été en hausse de 33 % (+4 points par rapport à 2022).

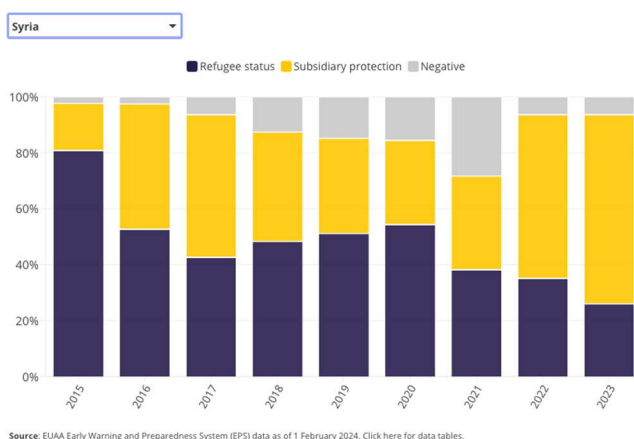
Des Syriens, des Afghans en tête des demandes

La majorité des demandes de protection internationale émanent de populations fuyant la guerre. Plus de 180 000 Syriens ont ainsi demandé l'asile, soit une augmentation de 38 % par rapport à 2022 - ce chiffre représente la moitié du nombre de demandes déposées en 2015. Les Afghans sont à la deuxième place bien qu'ils soient moins nombreux à demander une protection qu'en 2022 : 114 000 dossiers d'asile ont été enregistré en Europe en 2023, en baisse de 11 % par rapport à l'année précédente.

A lire aussi

[Le Parlement albanais valide l'accord migratoire avec l'Italie](#)

Les ressortissants turcs suivent avec 101 000 dossiers (+ 82 % par rapport à 2022) suivis par les Vénézuéliens (68 000) et les Colombiens (63 000) - ces deux dernières nationalités bénéficient d'un accès sans visa à l'espace Schengen.



Contrairement à 2015, la plupart des Syriens ont obtenu en 2023 dans l'UE la protection subsidiaire et non le statut de réfugié

Malgré des données encore difficilement récupérables, il apparaît que de plus en plus de Palestiniens déposent des demandes d'asile dans l'UE. En 2023, le nombre de candidatures a atteint près de 11 600, soit deux tiers de plus qu'en 2022.

Des chiffres qui confortent l'extrême droite européenne

Les nouvelles données alimenteront probablement un débat déjà houleux sur la migration et confortera l'extrême droite à l'approche des élections au Parlement européen en juin.

Si l'UE a enregistré une hausse des demandes, elle a aussi délivré davantage de titre de séjour de réfugiés. En 2023, Bruxelles a ainsi enregistré une hausse de taux de reconnaissance de 43 %, soit le niveau le plus élevé, lui aussi, enregistré en 7 ans.

A lire aussi

[Immigration : l'externalisation des demandes d'asile, une tentation contagieuse en Europe](#)

Dans le détail, quelques nuances : les Syriens obtiennent une protection dans plus de 80% des cas, mais seuls 26% détiennent le statut de réfugié, les autres bénéficient de la protection subsidiaire (une autre forme de protection plus courte). Pour les Afghans en revanche où le taux de reconnaissance avoisine les 61%, la moitié des décisions accordent le statut de réfugié.